

**PRÉAVIS N°102/26 au Conseil communal**

**Demande d'un crédit complémentaire de CHF 373'500.— au préavis 64/24 pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin**

**CONSEIL COMMUNAL DU 3 février 2026**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 15 janvier 2026 en compagnie de M. Serge Demierre, Municipal en charge des finances. Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance du 7 janvier 2026.

Ce préavis vise à demander un crédit complémentaire de CHF 373'500 TTC destiné au financement des travaux de déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, du remplacement de la conduite d'eau ainsi que de la réfection partielle du chemin du Devin.

**Aspects financiers**

Les causes des dépassements figurent dans le préavis. Celles incombant à la Commune se montent à CHF 373'251.-, arrondis à CHF 373'500.-, ce qui représente une augmentation de 42% par rapport au préavis 64/24 qui prévoyait une somme de CHF 886'000.-.

**Origine des différences:**

Accès provisoire Lidl-Faucherre	Exigence Car postal	-27 025.00 CHF
Agents de sécurité	Exigence Car postal	-17 933.79 CHF
Clôture	Exigence CFF	-8 107.50 CHF
Glissière	En remplacement de la barrière existante (exigence CFF)	-43 240.00 CHF
Prestations CFF	RAS	31 677.62 CHF
Travaux en régie	Rangement du chantier pour les Brandons et Mise en place de clôtures exigées par les CFF	-18 833.56 CHF -83 462.23 CHF
Appareillage	Moins de pièces que prévu	67 946.06 CHF
Canalisations	RAS	9 485.45 CHF
Bordures	Démontage des bordures sur Eugène Burnand	-6 951.37 CHF
Travaux en régie	Travaux de nuit	-32 481.56 CHF 37 998.58 CHF
Bordures	Bordures rajoutées le long du trottoir	-35 888.98 CHF -35 888.98 CHF
Canalisations - Tronçon Devin	En raison de la qualité du terrain, fouille plus large de 20%	-77 247.67 CHF
Canalisations - Tronçon Eugène Burnand	En raison de la qualité du terrain, fouille plus large de 20%	-21 916.63 CHF
Fonçage de tubes	Terrassement plus important que prévu en raison de la qualité du terrain et méthode de remblayage différente	-138 934.98 CHF -238 099.28 CHF
Chaussées	Erreur de quantitatif dans la soumission puis reportée dans le préavis	-112 680.81 CHF
Chaussées	Augmentation des surfaces sur fouilles plus larges et sur E.Burmand	-56 340.40 CHF -169 021.21 CHF
Frais d'études		0.00 CHF 0.00 CHF
<b>Différence totale</b>		<b>-488 473.12 CHF</b>

Ce tableau présente les différences incombant à la Commune. A la somme de CHF 488'473.12 sont ôtés les divers et imprévus du préavis 64/24 de CHF 115'222,70 TTC (CHF 106'588.75 de base).

Un courrier de l'ECA daté du 2 septembre 2024 annonce l'octroi d'une subvention de CHF 199'418.- qui était évoquée dans le préavis 64/24, mais qui n'est pas déduite de la somme demandée. Cette dépense supplémentaire ne figure pas au plan des investissements pour 2026.

Le tableau suivant résume la situation financière finale :

Objet	Montant TTC en CHF
Crédit accordé par le préavis municipal 64/24	886'000.--
Dépenses supplémentaires	373'251.--
<b>TOTAL</b>	<b>1'259'251.--</b>
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>1'259'500.--</b>

### Incidents

### financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement complémentaire réseau routier : CHF 186'750.-, amortissement en 40 ans, CHF 4'669.- par année.
- Investissement complémentaire réseau eau (TVA déduite) : CHF 172'756.-, amortissement en 60 ans, CHF 2'879.- par année.

La charge d'intérêts supplémentaire de la 1ère année peut être estimée, avec une hypothèse de taux de crédit à 2% à CHF 1'438.-.

À la date de l'audition, les liquidités communales s'élèvent à CHF 2.312.000 et la dette communale à CHF 10.32 millions.

### Conclusion

La commission déplore le fait de ne pas avoir été informée plus tôt de ce dépassement de budget et d'être mise, de fait, devant le fait accompli. La commission relève aussi que la somme soumise à l'approbation du Conseil communal a déjà été dépensée.

La COGEFIN vous propose néanmoins, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 102/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**1. accorde un crédit complémentaire d'investissement maximum de CHF 373'500.— TTC au préavis 64/24 pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin, dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA,**

**2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

**3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 15 janvier 2026: Mesdames Karine Weber, Céline Ombelli et Sandrine Bosse Buchanan, ainsi que Messieurs Julien Pittet, Frédéric Besse et Jakup Isufi.

Moudon, le 15 janvier 2026

  
 Sandrine Bosse Buchanan  
 Rapportrice